

Priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux

**pour une action concertée
dans le domaine du sport**

2002-2005

24 mai 2002

(Telles qu'approuvées par les ministres à Iqaluit (Nunavut), le 6 avril 2002.
À soumettre à l'accord officiel des gouvernements respectifs, au besoin.)

**Priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux
pour une action concertée dans le domaine du sport
2002-2005**

TABLE DES MATIÈRES

	INTRODUCTION	3
CHAPITRE UN	LE CONTEXTE	4
CHAPITRE DEUX	LA MISE EN ŒUVRE	5
CHAPITRE TROIS	UNE PARTICIPATION ACCRUE	6
	I Objectif	
	II Priorités	
CHAPITRE QUATRE	UNE EXCELLENCE ACCRUE	8
	I Objectif	
	II Priorités	
CHAPITRE CINQ	DES RESSOURCES ACCRUES	9
	I Objectif	
	II Priorités	
CHAPITRE SIX	UNE INTERACTION ACCRUE	11
	I Objectif	
	II Priorités	
	CONCLUSION	13

INTRODUCTION

Le Canada est perçu, dans le monde, comme un pays de valeurs sportives; les exploits des athlètes canadiens et canadiennes sont bien connus. Toutefois, la volonté de soutenir l'accessibilité à tous les niveaux de pratique a poussé le système sportif canadien, si complexe soit-il, à la limite de ses moyens. Les succès remportés par nos athlètes aux Jeux olympiques d'hiver de 2002 ont suscité la fierté et l'admiration, mais certains autres résultats des dernières années à des compétitions internationales d'envergure ont soulevé des doutes quant à l'efficacité du système. Par ailleurs, la préoccupation demeure de s'assurer que nos athlètes reçoivent ce qu'il faut pour être compétitifs au plan international, en vertu des attentes du haut niveau. La *Politique canadienne du sport* met tout en œuvre pour que les tendances négatives soient contrées et que nos athlètes continuent d'accumuler les succès.

Quatre modèles de plans d'action permettront de concrétiser la vision et les objectifs de la *Politique canadienne du sport* : un plan d'action fédéral, des plans d'action provinciaux/territoriaux, un plan d'action concerté fédéral-provincial/territorial, et des plans d'action émanant des communautés sportives.

Le document *Priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux - pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005* décrit les mesures prioritaires qu'entendent mettre en œuvre les gouvernements au cours des trois années de la période 2002-2005 et s'inscrit dans un renouveau en matière de coopération intergouvernementale en sport. Dans le cadre de la *Politique canadienne du sport*, les efforts accrus permettront d'atteindre les objectifs établis de façon concertée par les gouvernements et leurs communautés sportives.

En renforçant le partage des responsabilités gouvernementales en sport et en tissant des liens plus étroits entre les gouvernements et les communautés sportives, cette démarche permet de franchir un pas essentiel, puisque les programmes actuels ne pallient pas les lacunes et faiblesses constatées à bien des niveaux dans le système sportif canadien.

Les priorités établies dans le présent document s'inspirent de la vision, des quatre objectifs et des engagements énoncés dans la *Politique canadienne du sport*. Elles jetteront les bases d'un système sportif renouvelé et revitalisé. Les *Priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005* seront révisées et mises en œuvre sur la base d'un plan triennal continu.

CHAPITRE UN : LE CONTEXTE

La *Politique canadienne du sport* et les *Priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005* sont le résultat d'un vaste processus d'élaboration. Initié par le secrétaire fédéral d'État au Sport amateur en 2000, le processus prévoyait une consultation des intervenants majeurs, à tous les niveaux du système sportif à travers le Canada, lequel s'est réalisé de janvier 2000 à mars 2001. Les résultats de cette consultation ont été résumés dans un document de discussion fédéral, *Vers un politique canadienne du sport*, revu et appuyé dans l'ensemble au *Sommet national sur le sport* tenu à Ottawa en avril 2001.

La conférence fédérale-provinciale/territoriale des ministres du sport d'avril 2001 fut un événement marquant eu égard à la collaboration intergouvernementale en sport. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux y ont alors examiné le document de discussion fédéral et ont confirmé leur intention d'entreprendre un processus unique en se donnant jusqu'au mois d'avril 2002 pour élaborer une politique canadienne du sport. À leur conférence à London, en août 2001, après avoir approuvé les travaux réalisés à ce jour, les ministres ont convenu que la Politique comprendrait les changements et améliorations à apporter au système sportif au cours de la prochaine décennie et que des mesures prioritaires seraient envisagées pour des périodes triennales.

Les mesures contenues dans ce document couvrent tous les contextes de la pratique sportive, sont issues des consultations et seront considérées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Elles ont été identifiées pour servir de base à de futurs plans d'action en vue d'atteindre les objectifs de la *Politique canadienne du sport*.

Bien que le ralentissement économique en cours depuis l'automne 2001 risque de restreindre les dépenses publiques pendant la période visée, les gouvernements maintiennent leur engagement à mettre en œuvre la *Politique canadienne du sport*.

Le processus d'élaboration de la *Politique canadienne du sport* tient compte de la contribution des communautés sportives. Plusieurs mesures sont envisagées pour améliorer la concertation entre les communautés sportives et les gouvernements afin de mettre en œuvre la Politique et d'élaborer de futurs plans d'action.

C'est en orientant l'élaboration des plans d'action que la *Politique canadienne du sport* jouera véritablement son rôle. Les mesures présentées dans ce document ont, dans cet esprit, été conçues pour avoir un effet catalyseur, c'est-à-dire pour susciter d'autres initiatives qui soutiendront – ou même dépasseront – la Politique et ses objectifs.

Tous les prochains plans d'action seront inspirés et orientés par la vision du sport présentée dans la *Politique canadienne du sport* :

Voici la vision qui sous-tend la Politique canadienne du sport d'ici 2012 :

Un environnement sportif dynamique, contemporain, permettant à tous les Canadiens et Canadiennes de s'engager dans une pratique sportive qui soit à la mesure de leurs habiletés et intérêts et, pour un nombre croissant d'athlètes, de se démarquer de façon constante aux plus hauts niveaux de compétition.

CHAPITRE DEUX : LA MISE EN ŒUVRE

Les *Priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005* se traduisent par diverses mesures visant à encourager la concrétisation de la vision et des objectifs de la *Politique canadienne du sport*, soit :

- des des mesures qui peuvent viser des actions similaires de tous les gouvernements, en vue d'une cible commune et concertée;
- des des mesures qui peuvent viser des actions spécifiques de certains gouvernements, en vue d'une cible commune et concertée;
- des des mesures qui peuvent viser des actions d'un ou de plusieurs gouvernements provinciaux/territoriaux avec le gouvernement fédéral, ou entre gouvernements provinciaux/territoriaux, en vue d'une action commune définie dans un accord bilatéral.

Une collaboration accrue entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, nécessitait un nouveau climat de dialogue. Les principes suivants ont été adoptés pour créer ce nouvel environnement. En posant les jalons des prochains accords conclus entre les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux, ces principes permettent à chaque gouvernement de définir la nature et l'étendue de sa participation à une action bilatérale ou multilatérale en matière de sport.

Approche progressive

Mettre l'accent sur une amélioration graduelle et constante.

Accords intergouvernementaux

Convenir de la pertinence de conclure des accords fédéral-provinciaux/territoriaux pour des mesures de la *Politique* ayant un effet à l'échelle pancanadienne ou dans une province ou un territoire ou dans plusieurs provinces/territoires.

Discussions et ententes bilatérales

Tenir des discussions bilatérales en matière de politiques et conclure des ententes visant des innovations en matière de programmes ou d'offres de services sportifs que pourrait mettre de l'avant chaque gouvernement en fonction de son intérêt ou de ses moyens.

Partage de l'information

Voir à ce que les projets intergouvernementaux soient fondés sur le partage de l'information au moyen des mécanismes en place.

Ces principes sont essentiels à la mise en œuvre de la *Politique canadienne du sport* et des *Priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005*.

Les chapitres trois à six présentent les mesures envisagées pour la période 2002-2005. Les ministres ont convenu que ces mesures doivent être stratégiques et ciblées et permettre une amélioration substantielle du système sportif. Ces mesures sont fondamentales en ce sens qu'elles constituent la base de mesures à venir et qu'elles peuvent susciter des mesures complémentaires de la part d'individus, de gouvernements et des communautés sportives.

Ce document sera révisé annuellement sur la base d'un plan triennal, afin d'y incorporer de nouvelles priorités à convenir et/ou de nouvelles mesures reliées aux priorités existantes.

CHAPITRE TROIS : UNE PARTICIPATION ACCRUE

La Politique canadienne du sport a pour objectif que d'ici 2012...

...une proportion plus importante de Canadiens et de Canadiennes de tous horizons participent à des activités sportives de qualité, dans tous les contextes de la pratique sportive.

Voici les priorités 2002-2005 des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour une action concertée en faveur d'une participation sportive accrue, en rappelant que cet objectif décrit dans la *Politique canadienne du sport* relève essentiellement des provinces et territoires :

PRIORITÉ UN – Accroître la participation sportive.

Mesure 1

Élaborer des stratégies concertées visant à sensibiliser davantage le public à l'importance du sport pour tous et à accroître sa participation.

- Colliger l'information disponible sur la participation sportive et les obstacles à celle-ci dans tous les contextes de pratique, afin d'obtenir les données sur l'état de la participation sportive de la population en général et de groupes cibles (décembre 2002).
- Définir des cibles, des indicateurs et des mesures de concertation fédérale-provinciale/territoriale afin d'accroître la participation sportive (31 mars 2003).

Mesure 2

Collaborer avec l'Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique, et ses homologues provinciaux et territoriaux, le cas échéant, pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie canadienne pour la pratique du sport et de l'activité physique par les filles et les femmes (2002-2004).

Mesure 3

Prendre des mesures pour accroître les occasions de participation des femmes, des personnes handicapées, des Autochtones et des minorités visibles aux fonctions d'entraîneur, d'officiel et de dirigeant bénévole.

- Colliger l'information disponible sur la fonction d'entraîneur et les difficultés à y accéder afin d'établir l'état de la situation pour chacun des groupes cibles (2002-2003).
- Établir des cibles, des indicateurs et des mesures de concertation fédérale-provinciale/territoriale afin d'accroître la représentation de chacun des groupes cibles parmi les entraîneurs (2003-2004).

PRIORITÉ DEUX Accroître la place du sport et de l'activité physique à l'école.

En rappelant que l'éducation relève de la responsabilité des provinces et territoires :

Mesure 1

Que chaque province ou territoire fasse la promotion de l'activité physique et du sport selon le cadre d'intervention qui lui convient et explore les diverses options d'action (février 2003).

CHAPITRE QUATRE : UNE EXCELLENCE ACCRUE

La Politique canadienne du sport a pour objectif que d'ici 2012...

...le nombre d'athlètes dont le talent est reconnu ait augmenté et les athlètes et équipes du Canada atteignent systématiquement, de façon loyale et éthique, d'excellentes performances sur la scène internationale, et ce, aux plus hauts niveaux de compétition.

Voici les priorités 2002-2005 des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour une action concertée, dans le respect des responsabilités qui leur sont reconnues, au bénéfice d'une excellence sportive accrue :

PRIORITÉ UN **Accroître la performance des athlètes et le rendement du système sportif.**

Mesure 1

Définir des cibles pour évaluer la performance des athlètes et l'efficacité du système sportif canadien, et élaborer un processus de suivi et de mesure des progrès pour atteindre ces cibles (février 2003).

Ces cibles permettront de mieux orienter des facteurs tels que :

- l'identification et l'encadrement des athlètes et des équipes de haut niveau;
- les occasions d'entraînement et de compétition de la prochaine génération d'athlètes de haut niveau;
- les conditions d'emploi et de travail à plein temps des entraîneurs qualifiés d'athlètes de haut niveau;
- l'offre de services essentiels, en anglais et en français, aux athlètes et entraîneurs des équipes nationales ainsi qu'aux officiels de calibre national et international.

Mesure 2

Développer, en concertation avec les principaux intervenants du système sportif, des initiatives fédérales-provinciales/territoriales visant à accroître, partout au Canada, le rôle de l'application des sciences du sport, des compétitions et des autres dimensions du développement des athlètes (février 2003).

Mesure 3

Évaluer et confirmer, au besoin, dans chaque province/territoire le rôle des centres nationaux du sport dans la poursuite des objectifs de la *Politique canadienne du sport* (février 2003).

CHAPITRE CINQ : DES RESSOURCES ACCRUES

La Politique canadienne du sport a pour objectif que d'ici 2012...

...les composantes essentielles d'un système de développement du sport centré sur les athlètes/participants, et ancré dans le respect d'une éthique sportive reconnue, soient en place et modernisées et renforcées continuellement, selon les besoins.

Voici les priorités 2002-2005 des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour une action concertée, dans le respect des responsabilités qui leur sont reconnues, au bénéfice d'une augmentation des ressources allouées au sport :

PRIORITÉ UN Mettre en œuvre le programme EFAC (Éducation et formation axées sur les compétences).

Accélérer la mise en œuvre du programme EFAC (Éducation et formation axées sur les compétences) à l'intention des entraîneurs, et ce, en français et en anglais.

Mesure 1

Élaborer, en concertation avec les principaux intervenants du système sportif, un plan exhaustif de mise en œuvre du programme EFAC, en précisant les rôles et responsabilités de tous les partenaires (février 2003).

PRIORITÉ DEUX Élaborer une stratégie d'accueil d'événements sportifs.

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie à long terme d'accueil d'événements sportifs qui comprend une étude de faisabilité en vue d'instaurer un cadre permettant de coordonner et de faciliter l'accueil de grands événements nationaux et internationaux.

Mesure 1

Mettre sur pied un groupe de travail comptant des représentants des intervenants et chargé d'évaluer la faisabilité d'une stratégie intergouvernementale d'accueil de compétitions (février 2003).

Mesure 2

Consulter à ce sujet, par l'entremise des gouvernements provinciaux/territoriaux, des municipalités, des universités et d'autres intervenants clés, afin de maximiser les avantages économiques substantiels du tourisme sportif (février 2003).

PRIORITÉ TROIS Améliorer les installations sportives et récréatives.

Mesure 1

Identifier des sources nouvelles de financement, notamment un programme d'infrastructures, pour renouveler et améliorer les installations sportives et récréatives, ainsi que des moyens d'optimiser l'utilisation de ces installations (février 2003).

PRIORITÉ QUATRE Mettre en œuvre la *Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport.*

Mesure 1

Entreprendre la mise en œuvre de la Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport, en collaboration avec le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (décembre 2002).

PRIORITÉ CINQ Encourager la diversification des sources de financement des organismes de sport à tous les niveaux.

Mesure 1

Effectuer une analyse comparative des modèles de financement du sport en vigueur ailleurs dans le monde et en faire connaître les conclusions (janvier 2004).

PRIORITÉ SIX Développer le sport autochtone.

Mesure 1

Élaborer un accord de financement multipartite qui constituerait un cadre formel de soutien lors de l'accueil au Canada des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) (février 2003).

Mesure 2

Mener un sondage bisannuel sur les initiatives des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour promouvoir le développement du sport autochtone, en particulier en ce qui a trait à la formation et au perfectionnement des entraîneurs, à la création et au fonctionnement d'un organisme de sport autochtone ou l'équivalent, dans chaque province et territoire et au plan pancanadien, et à la préparation des équipes participant aux JAAN (mars 2002).

CHAPITRE SIX : UNE INTERACTION ACCRUE

La Politique canadienne du sport a pour objectif que d'ici 2012...

... les composantes du système sportif soient davantage reliées et en complémentarité par suite de l'engagement des intervenants à se concerter et à collaborer.

Voici les priorités 2002-2005 des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour une action concertée, dans le respect des responsabilités qui leur sont reconnues, au bénéfice d'une interaction accrue entre les partenaires du système sportif :

PRIORITÉ UN Intensifier la sensibilisation au sport au sein des gouvernements.

Mesure 1

Présenter aux ministères cibles (santé, justice, éducation, services sociaux) un argumentaire sur les effets bénéfiques de la pratique sportive, afin de favoriser une coopération et un partenariat intersectoriels accrus (janvier 2004).

PRIORITÉ DEUX Établir un dialogue permanent avec les communautés sportives.

Mesure 1

Entreprendre, avec leurs communautés sportives respectives, un processus concerté de planification des dossiers du sport au Canada, y compris la mise en oeuvre de la *Politique canadienne du sport* et l'élaboration de plans d'action (juillet 2002).

PRIORITÉ TROIS Améliorer la collaboration entre les organismes de sport.

Mesure 1

Étudier la faisabilité d'une collaboration des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux touchant les modalités de financement et l'imputabilité des organismes de sport (février 2003).

Mesure 2

Évaluer la faisabilité d'une plus grande complémentarité des programmes de financement à l'intention des organismes nationaux de sport et des organismes provinciaux/territoriaux de sport afin d'encourager une meilleure collaboration (2002-2005).

Mesure 3

Collaborer à des initiatives visant à encourager les organismes nationaux de sport et les organismes provinciaux/territoriaux de sport à augmenter la participation à leur sport, en accordant une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux jeunes, aux personnes handicapées et aux minorités visibles (décembre 2004).

PRIORITÉ QUATRE Conclure des accords gouvernementaux bilatéraux pour mieux atteindre les objectifs de la *Politique canadienne du sport*.

Mesure 1

Conclure, au besoin, des accords gouvernementaux bilatéraux pour favoriser l'atteinte des objectifs de la *Politique canadienne du sport* (2002-2005).

Mesure 2

Faire rapport, le cas échéant, sur ces accords bilatéraux et les résultats qui en découleront (2003-2005).

CONCLUSION

Le document *Priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005* présente les mesures que les gouvernements s'engagent à prendre au cours des trois prochaines années pour amorcer la mise en œuvre de la *Politique canadienne du sport*. Il sera révisé annuellement sur la base d'un plan triennal continu, afin d'y incorporer de nouvelles priorités et/ou mesures convenues pour l'année suivante.

Pour la période 2002-2005, ces mesures permettront aux gouvernements de répondre, avec la collaboration souhaitée de leurs communautés sportives respectives, aux priorités suivantes :

- sensibiliser davantage la population à l'importance du sport et accroître la participation;
- accroître la participation sportive des femmes, des personnes handicapées, des Autochtones et des minorités visibles;
- accroître la place du sport et de l'activité physique à l'école;
- fixer des objectifs de performance des athlètes et de rendement du système sportif;
- mettre en oeuvre le programme Éducation et formation axées sur les compétences (EFAC), à l'intention des entraîneurs;
- élaborer une stratégie d'accueil d'événements sportifs;
- améliorer les installations sportives et récréatives;
- mettre en œuvre la *Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport*;
- encourager la diversification des sources de financement des organismes de sport;
- développer le sport autochtone;
- intensifier la sensibilisation au sport au sein des gouvernements;
- établir un dialogue permanent avec les communautés sportives;
- resserrer la collaboration entre les organismes de sport.

De l'avis des gouvernements, le présent document, en plus d'annoncer des mesures bien précises, démontre leur engagement collectif à travailler de façon concertée à améliorer, avec leurs partenaires des communautés sportives, le système sportif canadien.

Cette collaboration sera alimentée par la conviction que les athlètes/participants sont au coeur de leurs programmes. Dans cette perspective, le système sportif doit être centré sur l'athlète et dirigé par les entraîneurs. Une telle approche est partagée par les gouvernements et leurs communautés sportives respectives depuis qu'elle a été adoptée formellement par les ministres dans *Un cadre de planification pour le sport au Canada*. Elle se reflète d'ailleurs de plus en plus dans les décisions touchant les politiques et les programmes.

L'engagement des gouvernements à l'égard des priorités découlant de la *Politique canadienne du sport* favorisera l'augmentation de la participation dans tous les contextes de pratique et des performances relevées sur la scène internationale aux plus hauts échelons de compétition.